

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

17/10/2019

1. Intitulé du projet

- AGRICANA -

Installation de serres photovoltaïques d'une puissance de 1.5 MW sur la commune du Moule

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

AKUO ENERGY ANTILLES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Olivier Kremer, DG

RCS / SIRET

5 1 3 5 6 9 4 0 0 0 0 0 2 3

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|-----------------------------------|--|
| 30 | <p>Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire</p> <p>Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc</p> <p>Autre nomenclature : ICPE sous la rubrique n°2925 "atelier de charge d'accumulateur"</p> |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe sur une zone agricole sur la commune du Moule.

Il a été développé avec l'agriculteur propriétaire du terrain, M. Crane.

Il s'agit de serres photovoltaïques anticycloniques à usage agricole d'une surface totale de 20 000 m².

La toiture sera équipée en partie de panneaux photovoltaïques pour ne faire qu'une seule et même installation physique. La puissance totale du projet est de 1.5 MWc.

Des containers de stockage de batteries (lithium-ion) seront annexés à l'installation. Le projet est donc soumis à déclaration ICPE sous la rubrique n°2925 "atelier de charge d'accumulateur".

Le projet favorisera la diversification agricole tout au long de l'année par la mise en place d'activité de maraîchage et le renforcement des emplois de l'exploitation.

Cette terrain agricole est à l'heure actuelle exploité en canne et culture de maracuja.

4.2 Objectifs du projet

Les serres seront exploitées par M. Crane, agriculteur depuis plus de 30 ans et propriétaire du terrain.

Les objectifs du projet sont triples :

- combiner production agricole sous serres
- préserver les productions agricoles
- produire de l'énergie.

Cette installation permettra à M. Crane de diversifier son activité et de répondre à la demande importante guadeloupéenne, permettant ainsi de limiter les importations de produits agricoles et le développement de filières (cacao...).

Les problèmes phytosanitaires constituent un obstacle majeur en Guadeloupe. Aussi, ce projet vise à offrir une climatologie contrôlée et limiter la présence de ravageurs et d'éléments pathogènes grâce à la structure sous forme de serres (et non ombrière). L'objectif pour l'agriculteur est d'atteindre une agriculture raisonnée et de préserver ainsi l'environnement.

Le risque cyclonique constitue également un obstacle majeur au maraîchage tropical car un événement cyclonique ou de fortes pluies peuvent provoquer la perte des cultures avec des délais de remise en production qui génèrent des pertes importantes pour l'exploitant agricole. Les serres réalisées seront anticycloniques et, comme ce fut le cas à La Réunion lors du passage du cyclone Benjisa, aucun dégât n'a été constaté sur les cultures et les serres dans les différentes exploitations.

Ces serres sont financées, construites et entretenues par la société porteuse de projet (Akuo Energy Antilles) et mises à disposition de l'agriculteur qui installera son exploitation agricole sous les serres.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le terrain sur lequel sont prévues les serres fera l'objet d'un travail léger de préparation car celui-ci étant relativement plat, il n'y aura pas besoin de terrassement.

La structure en acier galvanisé sera anticyclonique et reposera sur des fondations qui seront définies suite à la réalisation d'une étude géotechnique.

Le montage des serres se déroulera sur une période d'environ 6 mois.

Une clôture de sécurité et des caméras de surveillance seront installées sur le pourtour des serres afin de détecter toute intrusion sur le site.

Les panneaux solaires seront installés simultanément à la mise en place des serres.

La mise en service marquera à la fois le commencement de la production d'énergie mais également le début de la nouvelle exploitation agricole.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation et la maintenance de la centrale seront assurés par Akuo Energy Antilles qui exploite et maintient à ce jour deux centrales sol en Guadeloupe dont l'une située à proximité immédiate du site.

Les serres offriront de meilleures conditions de travail pour les agriculteurs.

La cohabitation des deux activités a été pensée en favorisant au maximum le travail de l'agriculteur : pas de conflit sur la surface agricole utilisée sur la serre et peu d'intervention de la part de Akuo Energy Antilles sur site lorsque l'installation sera opérationnelle.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le projet est soumis à :

- Déclaration au titre de la loi sur l'eau
- Autorisation de permis de construire
- Déclaration ICPE (pour le volet stockage d'énergie)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|------------|
| Surface globale du projet (emprise au sol des serres) | 2 hectares |
| Puissance installée | 1.5 MWc |
| Les serres sont divisées en plusieurs blocs, les caractéristiques sont: | |
| Hauteur maximale | 04 m |
| Longueur maximale | 73 m |
| Longueur minimale | 40 m |
| Largeur | 34 m |

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**3525 Route de Sainte Margurite
97160 LE MOULE

Parcelle 00/AD/0685

Coordonnées géographiques¹Long. 6 1° 24' 47" OLat. 16° 22' 88" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___

Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___

Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le Moule |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>La commune est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels datant du 24 juin 2010. Les risques pris en compte sont les séismes, mouvements de terrains, inondations, cyclones et éruption volcaniques.</p> <p>Le terrain est concerné par un aléa sismique faible et une zone de faille moyenne.</p> |
| <p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| <p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| <p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| <p>Dans un site inscrit ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| <p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p> | <p>Oui</p> | <p>Non</p> | <p>Lequel et à quelle distance ?</p> |
| <p>D'un site Natura 2000 ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| <p>D'un site classé ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'agriculteur dispose de bassins de rétentions d'eau à proximité de l'installation qui serviront pour l'exploitation agricole. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Une récupération des eaux de pluie est prévue et aucun prélèvement direct dans les masses d'eau souterraines n'est envisagé. Les sols des serres ne seront pas bétonnés, ce qui laissera une certaine perméabilité au sol et l'infiltration de l'eau lors des épisodes pluvieux qui pourraient avoir lieu. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le peu de matériau excédentaire lors des potentiels travaux de terrassement et pour la création d'un bassin de rétention d'eau seront réutilisés par la suite pour nivellement. Il n'est pas prévu de surplus de matériaux. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Voir réponse ci-dessus. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|---|--|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne consomme pas d'espace agricole car il reste à vocation agricole. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Risque sismique et cyclonique. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Uniquement pendant la phase de chantier. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Le bruit sera principalement émis pendant la phase de chantier et sur de courtes périodes. Pendant l'exploitation du projet, les seuls éléments susceptibles d'émettre du bruit sont les éléments de transformation d'énergies (onduleurs...). Ces derniers ne seront pas situés à proximité des habitations. |

| | | | | |
|------------------|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne produira pas de vibration en phase d'exploitation. Les seules vibrations qui peuvent être envisagées sont lors de la phase de construction et de démantèlement qui représentent un délai très court par rapport à la durée de vie du projet. |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'émet pas de rejet liquide car un système de récupération des eaux sera mis en place. Elles seront potentiellement réutilisées par la suite pour l'irrigation des cultures. |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La réalisation de serres sur un terrain agricole aura vocation à consolider le caractère agricole de cette zone. Pour autant, leur intégration se fera au mieux dans leur environnement. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'activité agricole reste maintenue sur le site concerné. Le projet permettra aux agriculteurs de disposer de meilleurs conditions de travail, de plus il protégera les cultures des mauvais conditions climatiques. Le projet comprend un volet énergétique solaire avec stockage qui permettra de soutenir le réseau électrique, contribuant à limiter les coupures de courant en période de forte consommation. De plus, cette électricité issue d'énergie renouvelable permettra d'éviter des émissions de CO2. L'impact sur les activités humaines peut être considéré comme positif |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que le projet ne devrait pas être soumis à étude d'impact pour les raisons suivantes :

- Le projet se situe sur un terrain agricole et gardera sa vocation agricole ;
- Le projet se situe hors de toute zone classée ou protégée ;
- le volet énergétique du projet permettra de limiter l'émission de gaz à effet de serre en produisant une électricité propre ;
- le projet participe à l'atteinte des objectifs d'autonomie alimentaire et énergétique en Guadeloupe ;
- Le chantier respectera une charte de chantier vert et n'entraînera pas de pollution durant cette phase.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet ou , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------|
| |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Capesterre de Marie Galante

le, 16 octobre 2019

Signature



O. KRENER

